



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des affaires  
financières**

**Secrétariat général  
Sous-direction de l'enseignement privé**

Paris, le 20/12/2023

**Bureau des personnels enseignant dans les  
établissements d'enseignement privés sous contrat  
DAF D1**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

n° - DAF-D2023-013297

à

Affaire suivie par

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Elizabeth Husson

Tél : 01 55 55 15 82

Mèl : elizabeth.husson@education.gouv.fr

Mesdames et messieurs les vice-recteurs

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Division des personnels de l'enseignement privé

**Objet** : liste d'aptitude d'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (contingents 2024).

**Références :**

- Article R 914-64 du code de l'éducation ;
- Décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Note de service MENF2211580C du 22 avril 2022 relative à l'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés.

Le contingent pour la liste d'aptitude citée en objet au titre de l'année 2024 est établi à **18 promotions** possibles pour l'ensemble des disciplines dont la répartition est précisée dans le tableau annexé à la présente note.

Les dossiers retenus à la suite de vos CCMA devront être retournés, au plus tard le **lundi 11 mars 2024**, au bureau DAF D1. Pour rappel, à compter des campagnes de promotions au titre de l'année 2023, nous vous demandons de nous faire parvenir vos propositions par FILE SENDER BY RENATER aux adresses suivantes :

- [dalila.bellounis@education.gouv.fr](mailto:dalila.bellounis@education.gouv.fr)
- [secretariat.dafd1@education.gouv.fr](mailto:secretariat.dafd1@education.gouv.fr)

Chaque dossier devra être scanné séparément et les pièces constitutives du dossier transmises dans l'ordre suivant :

1. - Fiche individuelle ;
2. - CV ;
3. - Lettre de motivation ;
4. - Attestations de diplômes ;
5. - Fiches de synthèse ;
6. - Toute autre pièce jugée utile.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

**Pour le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse et par délégation,  
Pour la directrice des affaires financières  
Le sous-directeur de l'enseignement privé**

Lionel Leycuras



ANNEE SCOLAIRE 2024-2025  
Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs AGREGES  
Promotions possibles en 2024

<b>Année 2024</b>	<b>CONTINGENT</b>
<b>DISCIPLINES</b>	<b>Nominations possibles</b>
ALLEMAND	1
ANGLAIS	2
ECONOMIE ET GESTION	1
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1
ESPAGNOL	1
HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	2
LETTRES CLASSIQUES	1
LETTRES MODERNES	2
MATHÉMATIQUES	2
PHILOSOPHIE	1
PHYSIQUE - CHIMIE	1
SCIENCE DE LA VIE ET DE LA TERRE	2
SII	1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>